

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le dernier Conseil municipal de 2023 s'est tenu hier, lundi 18 décembre. Il s'est ouvert par une communication d'Alain Anziani, maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole, sur la mutualisation des services qui a été menée de façon progressive entre Bordeaux Métropole et 23 de ses communes membres. Le budget primitif salué entre autres pour ses dépenses d'investissements structurantes par la majorité des groupes politiques a été voté. Ce Conseil a également voté de nombreuses subventions aux associations ainsi que le versement d'une prime aux agents de la municipalité.

Mutualisation progressive

Le processus de mutualisation des services mené de façon progressive depuis 2016 concerne 11 domaines pour la ville de Mérignac : les finances, la commande publique, le magasin général, les affaires juridiques/assurances (hors archives), les ressources humaines (hors dialogue social), le numérique et les systèmes d'information, la gestion et l'investissement sur le domaine public, le cadre de vie et l'urbanisme, le programme local de l'habitat et l'amélioration du parc immobilier bâti, la stratégie immobilière et foncière, les relations internationales. Comme le souligne le maire, cette mutualisation dont « *les grands gagnants sont les communes a permis de gagner en efficacité.* ».

Un budget primitif marqué par des investissements structurants

Le budget primitif qui répond à la feuille de route est marqué par des dépenses d'investissements importantes permettant de mieux préparer l'avenir dans un contexte complexe et incertain (notamment avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement). La majorité des groupes politiques ont salué « *la qualité, l'équilibre et la sobriété* » du budget primitif. Les différentes opérations structurantes dans de nombreux domaines permettent à la ville de Mérignac de rester un territoire solidaire et dynamique.

- Scolaire et jeunesse avec la rénovation de plusieurs écoles et la construction d'un groupe scolaire à Marne Soleil,
- Sport avec la construction de plusieurs équipements comme les gymnases Léo Lagrange, Chemin Long, la déconstruction de la piscine Jean Badet
- Cohésion sociale avec la Maison des habitants de la Glacière, la salle des fêtes du centre-ville
- Culture avec la réhabilitation et l'extension du Krakatoa, la Maison des arts, les toitures du Pin Galant et de la médiathèque
- Divers domaines dont la modernisation de l'éclairage public, les travaux d'accessibilité et économie d'énergie, la ferme urbaine, la Maison de la nature, les subventions au SIVU pour le passage des bacs en inox...

Le budget primitif permet de maintenir également des opérations récurrentes comme la rénovation des bâtiments, des logements sociaux, la gestion de l'espace public, le renouvellement du mobilier scolaire et sportifs...

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses de fonctionnement, les charges générales et de personnels restent stables. Les recettes de fonctionnement progressent quant à elles de 4.6%.

Le niveau d'endettement par habitant est de moins de 400 euros. Il reste inférieur aux villes de même strate dont la moyenne est de 1 400€ par habitant.

Soutien au tissu associatif avec le vote de subventions

Le conseil municipal a voté plusieurs délibérations pour soutenir les associations de la ville :

- 613 293€ de subvention aux associations agissant dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et du développement économique de la Ville
- 2 621 743€ de subventions de fonctionnement aux associations « enseignement social famille »
- 1 752 610 € de subventions de fonctionnement aux associations « culture et sports »
- 258 020€ de subventions aux associations diverses
- 88 646, 18€ de subventions aux associations intervenant dans le cadre des temps d'activités périscolaires afin de proposer des activités de qualité aux enfants

Prime « pouvoir d'achat » aux agents municipaux

Pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, la Ville a voté à l'unanimité une prime de pouvoir d'achat, non obligatoire, à hauteur de 500 000€. Cette prime individuelle sera comprise entre 225€ et 600€ et sera versée en janvier.

Ouverture dominicale des commerces

Le conseil municipal a fixé les dates d'ouvertures des commerces le dimanche pour 2024 : 14 janvier, 8 septembre, 24 novembre, 1, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Contact presse : Elyse Perusseau / e.perusseau@merignac.com / 07 61 61 37 95